

Loi 1 : Le Terrain

Les poteaux et la barre transversale doivent être en matière agréée. Ils doivent être de forme carré, rectangulaire, circulaire ou elliptique – ou d’une combinaison de ces formes – et ne doivent en aucun cas présenter un danger.

Loi 5 : Arbitre

La sécurité des joueurs est d’une importance cruciale et l’arbitre doit faciliter le travail du personnel médical, notamment en cas de blessure grave et/ou d’examen d’une blessure à la tête. Il s’agira notamment de respecter et de faciliter les protocoles d’examen et de soins convenus

Loi 10 : Issue d'un match

Les tirs au but sont exécutés après la fin d’un match et, sauf dispositions contraires, les Lois du Jeu doivent être appliquées

Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; les mises en garde ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.

Pendant les tirs au but :

Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, il reçoit une mise en garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s).

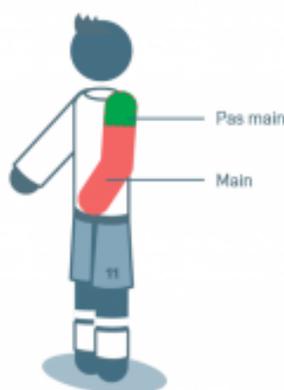
Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement. Dans cette situation, le gardien n’est plus averti et le tir au but est considéré comme raté dans tous les cas.



Loi 11 : Hors Jeu

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position,, sauf en cas de sauvetage délibéré par un adversaire.

Loi 12 : Fautes et incorrections



Afin de pouvoir déterminer les fautes de main, la limite supérieure du bras coïncide avec le bas de l'aisselle.



Il y a faute si un joueur :

- Touche le ballon du bras ou de la main avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon
- Marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle (s'applique également au gardien)
- Immédiatement après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main ou celui/celle d'un coéquipier marque un but ou créé une occasion de but

Loi 16 : Coupes de pied de but

Si, lors d'un coup de pied de but, le gardien de but « lève » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête / de la poitrine afin qu'il s'en saisisse, le coup de pied de but est rejoué ; aucune sanction disciplinaire n'est infligée (sauf si ce fait de jeu se reproduit de manière persistante).



N.B : applicable également lors d'un coup franc dans la surface de réparation

Tirages au sort

L'équipe qui remporte le tirage au sort choisit le camp dans lequel elle souhaite commencer ou le ballon.

- Si elle choisit le ballon, l'équipe adverse aura le choix du camp.
- Si elle choisit le camp, l'équipe adverse aura le coup d'envoi.



Soins au joueur blessé



Sur un Pénalty, si le tireur est le joueur qui vient de subir la faute et qu'il est blessé, il pourra être soigné sur le terrain sans obligation de quitter celui-ci.

Avertissement buteur

Si un joueur marque un but et se rend coupable d'un comportement qui mérite un avertissement, il sera averti même si le but doit être refusé.

Positionnement du gardien sur penalty

Le gardien de but doit avoir au moins un pied sur sa ligne ou au même niveau, le pied n'est pas tenu de toucher le sol.

Les mains



Un joueur sera **pénalisé** lorsque le ballon touche son bras ou sa main, si :

- Son bras/main est au dessus de l'épaule dans la mesure où il prend un risque de placer son bras dans une position dite « non naturelle ».
- S'il augmente la surface de son corps en écartant son bras/main et en faisant obstacle à l'évolution du ballon.
- S'il marque un but du bras/main même de manière accidentelle.
- S'il garde la possession du ballon en touchant le ballon du bras/main (même de manière accidentelle), marque un but ou provoque une occasion de but.



Un joueur ne sera **pas pénalisé** lorsque le ballon touche son bras ou sa main, si :

- Si le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps, d'un coéquipier ou d'un adversaire à proximité, le contact avec le ballon étant impossible à éviter.
- Il tombe et son bras/main lui sert à amortir le contact au sol.

Les joueurs remplacés

Un joueur remplacé devra quitter le terrain par le point des limites le plus proche de l'endroit où il se trouve.

L'idée est d'améliorer les comportements, de donner plus de temps de jeu et de favoriser le spectacle. Trop de joueurs prenaient leur temps pour sortir, suscitant des tensions.

Des cartons pour des officiels d'équipe

Les arbitres pourront dorénavant infliger des cartons aux officiels d'équipe présent sur les bancs de touche en cas de mauvaise conduite.



Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, l'entraîneur principal recevra un avertissement et sera ensuite exclu s'il ne dévoile pas le fautif.

Cela vise à améliorer le comportement des bancs et à rendre plus lisible auprès de tous les acteurs du jeu, les éventuelles sanctions infligées aux bancs de touche.

Gestion des murs

Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les attaquants doivent se tenir à au moins 1 mètre de ce mur.

Si cette distance n'est pas respectée, un coup franc indirect sera accordé à l'équipe qui défend.

Cela évitera les moments de conflits que l'on voit régulièrement avec les joueurs qui se poussent mutuellement.

Les coups de pieds de but et coups francs

Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc en faveur de la défense dans la surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été botté et aura bougé.

Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour être joué.

Au moment où le ballon est botté, les adversaires devront toujours se trouver en dehors de la surface de réparation et au moins à 9,15m du ballon.

L'idée est de donner plus de vivacité au jeu.

La balle à terre

La nouvelle procédure vise à ne plus disputer une balle à terre.

Le ballon sera rendu à l'équipe qui en avait la possession au moment où le jeu a été arrêté. Tous les autres joueurs devront se trouver à 4 mètres.

Si le jeu a été arrêté alors que le ballon, ou la dernière touche de balle se trouvait dans la surface de réparation, **la balle à terre sera effectuée au bénéfice du gardien de but.**

Il s'agit de clarifier les pratiques et de ne pas perdre de temps. L'arbitre rendra tout simplement le ballon à l'équipe qui en avait la possession.

Avertissement et anéantissement

Un coup franc est accordé en dehors de la surface de réparation suite à une faute qui anéanti une occasion nette de but :

- L'équipe victime peut jouer rapidement le coup franc avant que l'arbitre n'inflige la sanction, dans ce cas, l'arbitre adressera un simple avertissement au fautif au prochain arrêt de jeu.

Si une faute qui mérite un avertissement est commise, l'équipe victime peut dorénavant jouer rapidement le coup franc sans attendre que l'arbitre n'inflige le carton. Celui-ci sera distribué au fautif au premier arrêt de jeu.



Contact arbitre / ballon



Si un but est marqué (directement ou indirectement) à la suite d'un contact entre l'Arbitre et le ballon, celui-ci devra être refusé. Reprise par BAT à l'endroit du contact.

Même règle si le ballon est dégagé par le gardien, rebondit accidentellement sur l'arbitre, revient dans les pieds d'un attaquant qui marque. Le but est refusé.

Même règle si le ballon est récupéré par l'équipe adverse et/ou que la récupération provoque une attaque prometteuse.